

360

MICHEL Géraldine

De: margou974@free.fr
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 23:33
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique extension Rocher Mistral

Bonjour

Par la présente, je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mon avis et celui de ma femme, tous deux défavorables concernant le projet d'extension du Rocher Mistral.

En effet, l'accroissement majeur des risques d'incendie, les destructions de l'environnement et la surcharge des infrastructures existantes sont bien trop élevés que pour pouvoir encourager ce projet

B. Galopin, habitant à AURONS : défavorable
C. Fabbro, habitant à AURONS : défavorable

Cdt
B. Galopin

MICHEL Géraldine

De: JCLD <jc-ld@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 00:04
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet La Barben- enquete publique

Monsieur le commissaire enqueteur

J ai connu La Barben avant le rachat par l association Le Rocher Mistral.

Quel changement!

Et quelle joie de voir maintenant ce beau monument largement ouvert au public et la beaute de l histoire provencale aussi bien mise en valeur.

Toutes mes felicitations a ceux qui ont le courage et le talent necessaires pour nous faire partager toutes ces belles choses.

JC Delville

MICHEL Géraldine

De: I&JCazamea <i-jcazamea@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 00:12
À: dgs@labarben.fr
Objet: PPVE
Pièces jointes: Enquête Publique maire juin 2023.pdf

Monsieur le maire,

ci-joint notre contribution à la PPVE que vous avez organisée concernant les trois permis d'aménager de Rocher Mistral.

Cordialement.

Isabelle et Jacques Cazaméa

*Isabelle et Jacques Cazaméa
166 route de Cazan
13330 La Barben
Tel Fixe : +33 (0)490504705
Mob Isabelle : 0620665301
Mob Jacques : 0640469930*

La culture est ce que nous sommes et ce qui façonne notre identité. Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture. Et aucun développement ne peut être culturel sans être durable. Cette enquête publique interroge les citoyens sur la place du projet de parc à thèmes Rocher Mistral pour la culture et le développement durable.

Sans sous-estimer un impact environnemental certain du projet, cet impact reste à minimiser vis-à-vis des bénéfices culturels, touristiques et économiques qu'il engendre déjà aujourd'hui et devrait engendrer pour la population locale, régionale, voire internationale demain. Nous émettons donc, avec mon épouse, un avis favorable à la poursuite de ce projet tel que présenté dans ses trois permis d'aménager.

Le dossier fourni pour étayer cette position peut être analysé selon les avis d'experts, qu'ils soient favorables ou défavorables. Dans une troisième partie il peut être opportun, sans prétention, d'apporter des propositions qui pourraient s'avérer utiles.

Les avis positifs émanant des organismes sollicités pour instruire les trois permis d'aménager sont majoritaires.

Ainsi la DRAC émet un avis favorable pour les fouilles à réaliser, Enedis pour la puissance de raccordement, RTE pour la proximité de la ligne 400 000V, la DDTM concernant les risques d'incendie et d'inondation et la DDPD (regroupant elle-même plusieurs organismes) concernant la sécurité et l'accessibilité. EcoMed, qui a fourni un travail remarquablement précis conclut à ce que le projet n'aura aucune incidence sur Natura 2000, sur les espèces et leur habitat, et informe que dans la ZPS (Zone de Protection Sensible "garrigues de Lançon et chaînes alentours») l'incidence sera non notable. Concernant l'impact du projet sur l'environnement, une lecture des conclusions des LPO (les enjeux sont très faibles en matière d'environnement et les mesures de compensation prises par RM atténueront, voire supprimeront ces impacts), GCP (la population des murins augmente), hydrogéologue (aucune incidence sur la source de la Dane), viennent rassurer le lecteur. Certains de ces avis sont assortis de dérogations et de recommandations et obligations que devra mettre en œuvre Rocher Mistral sous le contrôle des services de l'état.

Si les avis favorables sont clairs et vont dans le sens de notre position, il est intéressant d'apporter une analyse sur les avis défavorables.

Ce sont finalement assez peu d'avis défavorables qui sont émis dans les dossiers fournis dans l'enquête. Leurs argumentations paraissent parfois fragiles et peuvent être remises en question.

Les ABF exposent une posture radicale. Ce château vient d'être restauré par Rocher Mistral, et les ABF devraient, comme nous le reconnaissons, s'en féliciter. Si la prairie côté nord offre un beau panorama sur le château, pourquoi priver des milliers de potentiels spectateurs d'en bénéficier ? Le château est le patrimoine de tous. Concernant l'abattage des arbres, l'ONF vient contrecarrer la posture des ABF en soutenant que l'abattage de certains arbres à l'état dégradé est nécessaire et que d'autres qui souffrent de la sécheresse, pourront être sauvegardés à condition que RM veille à leur conservation.

L'avis défavorable de l'ARS concernant le bruit doit être confirmé puisque aucune étude n'a vraiment été réalisée. Le bruit à proximité du cimetière est un argument discutable puisque de très nombreux cimetières sont enclavés en ville (Salon de Provence par exemple). Il est utile de souligner que le lieu des futures activités, dans la prairie et l'ancien parking du château, sera plus éloigné des habitations jouxtant le château que l'actuel marché provençal. Le bruit impactera donc moins les maisons environnantes qu'il ne le fait aujourd'hui.

Il est dommage que le document de la MRAE, beau document sur la forme, ne reprenne pas certains des avis et recommandations des organismes d'ECOMED et du GCP.

Nous nous demandons parfois si ces experts ont lu en détail le dossier d'étude d'impact. Très sincèrement nous trouvons que la MRAE a rédigé un travail à charge contre le projet. La critique est souvent très générale et très peu argumentée. D'ailleurs la réponse de RM à ce document, très détaillée et pragmatique, donne toute sa crédibilité à l'étude d'impact réalisée par les experts sollicités par RM.

En matière d'assainissement, Agglopoie Provence Assainissement émet un avis défavorable en attendant l'autorisation des autorités compétentes. Un réseau d'assainissement sain doit être en tout cas réalisé par RM.

Après avoir porté un avis sur les avis défavorables du dossier, il peut être intéressant d'apporter, sans prétention aucune et sans exhaustivité, des idées pour que ce parc s'inscrive vraiment dans un processus de développement durable.

Tout d'abord il serait intéressant de réfléchir à la création d'un parking sous panneaux solaires. L'énergie produite pourrait servir utilement à alimenter le parc à thèmes dans la journée et à stocker de l'énergie (batteries à prévoir) pour les spectacles nocturnes. Pourquoi ne pas considérer ce parc comme parc référent en matière écologique. Cette centrale solaire pourrait également servir à recharger les voitures électriques des visiteurs, puisque qu'il a été décidé qu'à partir de 2030 plus aucune voiture thermique ne sera construite. De la même manière il serait opportun de positionner des récupérateurs d'eau au sein du village provençal. Cette eau pourrait servir au parc. Enfin, il serait également opportun de profiter de ce projet pour étudier la mise en place d'un dispositif routier d'accès aux parkings du parc zoologique et du château plus sûr.

En conclusion, pour mon épouse et moi-même, Rocher Mistral est l'opportunité pour le visiteur, de 7 à 77 ans, de se plonger dans l'histoire provençale selon ses affinités, ses attaches et pour son bien-être. Les trois permis d'aménager, constitués de dossiers très complets à l'étude sérieuse, ne génèrent pas d'opposition de notre part. Comme le parc zoologique, ce projet est une richesse offerte aux citoyens, et s'inscrit dans l'ambition que s'est fixée la PACA de devenir la 1ère région européenne en matière de tourisme. Il est néanmoins important de veiller à ce que le développement de ce projet reste conforme aux études en cours et que le PDG de la société s'astreigne à mettre en œuvre les directives données par les services de l'état et se conforme rigoureusement aux lois.

Jacques et Isabelle Cazaméa

363

MICHEL Géraldine

De: alain roche <alainroche13130@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 00:24
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique rocher mistral de La Barben

Continuer l'aménagement du Château de La Barben et de ses terres en parc d'attractions est une aberration. Il est situé à côté des habitations du village, jouxte le parc animalier. De plus, il se trouve dans une zone Natura 2000.

Cordialement, Alain Roche

MICHEL Géraldine

De: Claudine Peyrotte <claudine.peyrotte@wanadoo.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 00:43
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête d'utilité publique concernant les permis d'aménager PA 013 009 22 0006 ET PA 013 009 22 0007 déposés par la société Rocher Mistral

Je viens d'apprendre l'existence d'une enquête d'utilité publique à propos d'un projet de la société Rocher Mistral, concernant 3 permis de construire sur le domaine du château de La Barben, site classé aux monuments historiques depuis 1984.

Je m'étonne que la société Rocher Mistral puisse déposer à nouveau ces demandes de permis de construire quand un projet similaire lui a été refusé en 2020 à la fois par l'Architecte des Bâtiments de France puis par le Préfet des Bouches du Rhône.

Ce projet comporte trois volets, tous trois discutables et en opposition avec les préoccupations environnementales du moment.

Comment peut-on envisager de sacrifier des terres agricoles pour installer des parkings à l'heure où d'un côté on voudrait préserver l'agriculture de proximité et où, devant les risques climatiques, il est important d'éviter autant que possible, l'artificialisation des sols ?

Comment peut-on envisager d'abattre des arbres dont l'étude paysagère dit qu'il s'agit de « bouquets d'arbres remarquable à préserver » lesquels contribuent à l'intérêt du site du château de La Barben, pour implanter un « village provençal » sur un terrain par ailleurs inconstructible et classé par Natura 2000

Comment peut-on envisager de construire de toutes pièces un « village provençal » qui ne sera rien d'autre qu'un vaste centre commercial à deux pas d'une chapelle classée ?

Pourquoi sacrifier une prairie riche en biodiversité pour un lac artificiel, dans une région où la sécheresse fait de plus en plus sentir ses effets ? Quel besoin d'une pareille installation dans la reconstitution de l'histoire du lieu ?

Je m'étonnerais que l'on puisse s'affranchir de toutes les règles de protection (bâtiments et site classés, Natura 2000...).

Par ailleurs, parmi les raisons qui ont entraîné le refus du préfet du premier projet, il apparaissait qu'une partie de ce projet se situait sur un espace exposé au risque d'incendie de forêt. L'actualité ne peut qu'inciter à prendre très au sérieux cette crainte et les risques que pourrait faire encourir cette réalisation aux visiteurs comme à la population locale.

Pour toutes ces raisons je souhaite que l'enquête d'utilité publique se conclut par un avis défavorable à ces trois permis d'aménager.

Claudine Peyrotte

365

MICHEL Géraldine

De: Pierre VERHILLE <pierre.verhille13@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 07:10
À: dgs@labarben.fr
Objet: participation aux demandes de PA ROCHER MISTRAL

Bonjour,

S'il est incontestable que les travaux de rénovation des toitures et terrasses du Château de la Barben entrepris en 2020 contribueront à la sauvegarde du patrimoine que représente le Château de la Barben et dont les différentes subventions obtenus auront très largement contribuées, je suis opposé aux demandes de permis d'aménager déposées par l'organisation ROCHER MISTRAL pour les raisons suivantes :

- le développement de ce projet est incompatible avec le fait que résident des familles à proximité du Château et que l'exploitation du Parc d'attraction générera la démultiplication d'importantes nuisances qui impacteront la santé morale d'un plus grand nombre de proches riverains.
 - ce joyau du cœur de la Provence serait défiguré de manière irréversible avec le même mépris et la même irrespectabilité que lors de l'exécution de la première phase du projet.
 - Notre Provence , de par sa diversité et la magnificence de ses lieux , n'a aucunement besoin en son sein d'une réplique en carton pâte pour faire valoir ses attraits touristiques qui plus est par l'exploitation sans scrupule de personnel bénévole ou mal rémunéré.
- La Provence authentique se visite.
- Ce projet porte une atteinte sévère à tous les principes de préservation de l'environnement.

Pierre VERHILLE

MICHEL Géraldine

De: benoit david <benoitdavid28@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 07:26
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique

Je suis évidemment pour ce projet de développement qui représente une opportunité pour le territoire Benoit David

Envoyé de mon iPhone

MICHEL Géraldine

De: ziyad_elalamy@yahoo.com
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 07:30
À: dgs@labarben.fr
Objet: STOP au PA Rocher Mistral

Mesdames, Messieurs,

Je réponds rarement aux enquêtes publiques mais celle-là me tient à cœur. La société Rocher Mistral crée des nuisances qui sont à la limite de l'irresponsabilité. Les projets vont, en plus de détruire l'environnement, créer d'importantes perturbations. Le flux des visiteurs ne pourra jamais être absorbé par ce cul-de-sac au pied du château. En cas de feu ou d'inondation les visiteurs seront piégés et mettront bien trop de temps à évacuer. Quant aux pompiers ils ne pourront pas se frayer un chemin sur ces petites routes d'accès au château.

La Touloubre n'est pas un petit ruisseau à sec. Je l'ai vu moi-même se déchaîner par le passé. Une montée brutale et imprévisible des eaux n'est pas impossible.

STOP au désastre tant qu'il n'est pas trop tard.

Cordialement
M. Elalamy

MICHEL Géraldine

De: delphine dutoit <delphine.dutoit06@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 07:56
À: dgs@labarben.fr
Objet: Rocher Mistral

Bonjour Monsieur,

Je me permets ce mail pour vous transmettre ce partage.

J'ai vécu mon enfance en Normandie et mes parents m'emmenaient souvent visité des Châteaux non loin de notre maison. Ainsi le Château Gaillard, le domaine du Champ de Bataille, le Château de Bizy ont nourri une soif de culture et d'Histoire (des dimanches pluvieux aussi;) tout en gardant le souvenir d'un certain « ennui », disons passivité lors de ces sorties. A présent dans le Sud depuis bientôt 15 ans, j'ai eu cette chance incroyable de découvrir le Rocher Mistral ! Les 140 kilomètres ne faisant pas peur, c'est avec exaltation et réelle surprise que j'ai découvert sur cet éperon rocheux, le Château médiéval hors norme - et par la même occasion, votre joli village de La Barben ! J'ai d'ailleurs appris la bonne prononciation et un bout de culture provençale qui participe au charme de cette belle et lumineuse Provence.

Surtout, l'immersion dans ce domaine m'a véritablement fait renouer avec les Châteaux et l'Histoire de monuments aussi atypiques que le Château de la Barben.

Au Rocher Mistral, le visiteur est actif, il fait un bond dans une Histoire en mouvement ! Avec lui la Révolte des Cascaveus, Forbin le Corsaire de Louis XIV, l'abbaye Saint Victor de Marseille se découvrent de manière sensible et innovante.

C'est un accès plus jeune et véritablement novateur à la Culture de notre région !
Enfant j'aurais aimé participer ainsi et vivre une telle découverte d'un Château et de son Histoire.

Alors dans tout projet il y a les pour et les « anti » -qui critiquent souvent trop facilement sans proposer d'autre voie, sans créativité.

Je vote « pour » le Rocher Mistral dans ce qu'il a de novateur et d'intelligent.
Dans son impact positif auprès de toute génération en quête de connaissance et d'ouverture sur le monde.

En vous remerciant pour l'attention portée, je vous souhaite une belle journée et l'expression de mes cordiales salutations.

Delphine DUTOIT

MICHEL Géraldine

De: Hervé Vullion <herve.vullion@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 08:16
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête d'utilité publique concernant les permis d'aménager PA 013 009 22 0006
ET PA 013 009 22 0007 déposés par la société Rocher Mistral

Je tiens à donner mon avis dans le cadre de l'enquête publique concernant trois permis d'aménager sur le domaine du château de la Barben déposés par la société Rocher Mistral.

Ces projets me semblent cocher toutes les cases des atteintes à la sauvegarde de l'environnement pourtant si essentielle aujourd'hui :

- artificialisation de terres agricoles (aménagement d'un parking),
- abattage d'arbres dans un site classé Natura 2000,
- construction d'un faux « village provençal » sur un terrain inconstructible,
- détérioration du site à proximité du château de la Barben classé monument historique,
- création d'un lac artificiel alors que le réchauffement climatique incite à se préserver de la sécheresse
- risque d'incendie de forêts

En conséquence, je me prononce contre ces trois projets et demande au commissaire enquêteur de conclure par un avis défavorable.

Hervé Vullion

370

MICHEL Géraldine

De: Martine Racine <martine.racine84@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 08:18
À: dgs@labarben.fr
Objet: L'intérêt de ces animations

J'aime venir au rocher mistral, c'est une réussite et donne du bonheur à tous.
L'histoire ancienne nous enrichit et nous aide dans la vie de tous les jours.
Merci à vous tous les organisateurs, vous êtes pour moi des bienfaiteurs et des personnes courageuses.
J'ai hâte d'y revenir en famille.
Cordialement à tous

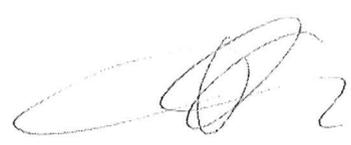
Martine Racine
0680420976
84 cours de la république
84210 Pernes les Fontaines

La Barben, le 4 Juillet 2023.

Native de LA BARBEN, il m'est insupportable
 d'accepter de telles transformations aux alentours
 du cimetière, chapelle et château de LA BARBEN -
 - l'authenticité et la simplicité d'une belle vie =>
 aujourd'hui seraient menacés pour de L'ARGENT
 et le profit d'une personne étrangère dans aucun
 intérêt pour notre belle région - dans aucun sentiment:
 = la biodiversité, les espèces protégées, la faune
 la flore = "ou s'en fou" ou coupe tout -
 = les risques d'un nature qui ^{peut} huler -
 les risques d'inondation - et quels autres problèmes!!! -
 => à savoir notre nature peut aussi se
 montrer dangereuse - et même très dangereuse -

Je ne suis pas d'accord à ce que l'on
 m'empêche d'accéder librement à ma
 parcelle dont je suis propriétaire de toujours
 chemin de la val. pour des "pantins" et
 commerces soit disant régionaux - et authentiques -

- totalement contre tous les projets et
 installations aux alentours du château de La Barben
 Restons nature S.V.P. notre tranquillité vaut
 de 100



REÇU LE

04 JUL. 2023
576-1.

MAIRIE DE LA BARBEN

MICHEL Géraldine

De: Mahaut de Honnaville <mahautdehonnaville@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 08:34
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique

Bonjour,

Je soutiens le Rocher Mistral car c'est un beau projet et c'est une opportunité pour l'emploi et qu'il permet également de conserver le patrimoine de notre belle région.

Bonne journée

373

MICHEL Géraldine

De: amandine jaubert <amandine-jaubert@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 08:46
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet Mistral

Bonjour suite à l'enquête en cours ouverte à l'opinion publique je souhaitais laisser un témoignage contre le projet.

Il s'agit d'un beau projet, certes, qui est très touristique et attractif. Qui reprend les valeurs de la Provence. Mais le problème c'est que là où est implanté le château avec ces accès, cela rend le projet incompatible avec la commune.

L'augmentation massive des visiteurs va créer énormément de circulation sur axes routiers bien trop étroit pour accéder au château, augmentant ainsi le risque d'accident dans un PETIT village tranquille. Le risque incendie sera également accentué notamment à cause de l'incivisme général portant sur les mégots (malgré de nombreuses campagnes). Sans parler des nuisances sonores lié à l'activité du château, a la circulation sur les routes. La Barben est un village où il y a énormément de randonneur, de promeneurs avec leurs chien, des cavaliers en groupe ou solo.

De plus la création de nombreux parking va créer énormément de défrichage, encore du béton et goudron qui accroît le risque d'inondation par mauvais ruissellement et infiltration. C'est parking vont être pris sur les terres agricoles en friche mais attendant soit à des terrains exploité (oliviers) soit à côté d'exploitation avec vie animal (écurie). Le projet paraît réellement inadapté par rapport à la vie de la commune, déjà par son ampleur et par ses répercussions directes sur les habitants.

Mais si l'opinion publique ne l'emporte pas pour stopper ce projet, et si le projet doit avoir lieu malgré de nombreuses réticences, enquêtes en cours, protection des espèces protégées.... Et bien d'autres. Pour le bien-être de la population A MINIMA les parkings ne peuvent être implantés sur la commune. Ils devraient être mis a l'extérieur de la commune avec un système de navette, de manière à ne pas surcharger la circulation intramuros de la ville, et ne déranger aucune exploitation qui devra supporter des parkings et de la population juste à côté de leurs terres.

Cordialement Mme JAUBERT Amandine

374

MICHEL Géraldine

De: Charlotte Pons <cpons59@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 08:59
À: dgs@labarben.fr
Objet: Demande de Vianney D'Alancon concernant le rocher Mistral

Je ne suis pas favorable aux demandes de permis de Vianney d'Alancon . Il faut préserver ce site classé Natura 2000, La Chapelle et le cimetière du village . Stop aux nuisances sonores . Nous devons protéger la nature et non la dégrader.

Envoyé de mon iPhone

375

MICHEL Géraldine

De: amandine jaubert <lapechedu13@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 09:01
À: dgs@labarben.fr
Objet: Mistral

Bonjour.

Contre ce projet qui est trop de grande ampleur. Complément inadapté a la commune, a son passage, sa configuration.

Encore de la nature détruite pour des parking.

Beaucoup de désagrément pour les habitants de la commune.

Pareil pour ce qui ont leur domicile ou leur exploitation et qui vont avoir des parkings de 500 places à côté de chez eux.

Petite pensée aux cavaliers de la Barben qui vont croiser encore plus de véhicules, car oui 2 structures équestres sont implantées. Et encore plus aux structures qui vont se retrouver avec des parkings, juste aux portes de leur exploitation.

Envoyé à partir de Outlook pour Android

MICHEL Géraldine

De: MUIDEBLED SEBASTIEN <muidebled@yahoo.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 09:08
À: dgs@labarben.fr
Objet: CONTRIBUION ENQUETE PUBLIQUE

Bonjour

Je suis opposée aux permis d'aménager pour plusieurs raisons,

Nous sommes dans une commune et un espace rural au sein desquels les aménagements proposés sont totalement contradictoires et inadaptés (zone Natura 2000, présence de monuments historiques)

Ce projet contribuerait à une plus grande artificialisation des sols et détruirait des espaces agricoles.

Les animaux dont certaines espèces protégées seraient considérablement dérangés dans leurs habitats (pollution sonore et visuelle)

Les aménagements dans une zone proche de la Touloubre renforcerait les risques d'inondation déjà très élevés.

La zone est déjà très sensible aux incendies, une augmentation du trafic et des personnes a pour conséquence une augmentation des comportements potentiellement à risque avec de réelles difficultés d'accès et d'évacuation pour les secours.

Les lieux ne sont absolument pas adaptés à cette potentielle sur fréquentation touristique.

J'espère vivement que ces permis d'aménager recueilleront un avis défavorable

Cordialement

Mme Muidebled

377

MICHEL Géraldine

De: Michèle JUNG <michelejung13@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 09:30
À: dgs@labarben.fr
Objet: non à l'extension des aménagements du Rocher Mistral

Madame, Monsieur,

Je suis fermement opposée aux demandes de défrichement du parc Rocher Mistral.

En effet, ces nouveaux travaux mettent en péril l'environnement local déjà fortement menacé par la sécheresse et les aménagements déjà entrepris. Plus que jamais et dans la ferme volonté de protéger l'environnement, faune et flore, nécessaire à notre survie, je ne peux accepter une dégradation supplémentaire de ce site magnifique.

J'habite en Provence depuis 40 ans et je vois la dégradation des collines, des bois et des prés se faire de façon fulgurante. Il faut arrêter cela !

Je vous prie d'gréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

Michèle Jung

MICHEL Géraldine

De: Stephanie Verspyck <stephanie.verspyck@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 09:34
À: dgs@labarben.fr
Objet: LA BARBEN

Ayant grandi, ayant passé de nombreuses vacances dans ce site magnifique de la Barben, je m'inscris "en contre" de tous les aménagements de cet endroit qui jusqu'alors a été merveilleusement protégé des agressions de la modernité et de ses affreux attributs.

N'autorisez pas tout cela et interdisez les projets qui dénaturent Poursuivez dans la lignée de ce qui a été fait

Que ma voix soit entendue Merciii
Stéphanie Verspyck

MICHEL Géraldine

De: contact@ethicpol.com
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 09:51
À: dgs@labarben.fr
Objet: avis sur les permis de défricher de Rocher Mistral



Madame, Monsieur,

En qualité de président et présidente de l'association Ethicpol qui lutte contre la corruption dans la vie publique et conformément à l'objet de notre association, nous exprimons notre opposition aux demandes de défrichement du parc à thème Rocher Mistral, sis sur votre commune.

Les demandes sont inappropriées à plus d'un titre :

- la prise en compte de la protection de l'environnement n'est absolument pas garantie et les pratiques récentes du Rocher Mistral à son égard justifie notre méfiance ;
- les risques pour le public sont réels et ne sont pas pris en compte puisque Rocher Mistral n'a pas satisfait aux exigences réglementaires à cet égard ; on voit mal qu'elles le soient avec les nouveaux aménagements ;
- deux espèces protégées - l'aigle de Bonelli et les chauves-souris à oreilles échancrées - seront de nouveau fragilisées par ces activités nouvelles et invasives ;
- les riverains seront encore plus impactés par les bruits, les véhicules et tous les désagréments liés à une sur-fréquentation des lieux.

Bien d'autres impacts risquent à terme de détruire un écosystème important pour la région, ses habitants et son économie.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre courrier,

Meilleures salutations,

Salon-de-Provence, le 4 juillet 2023

Michèle Jung - Bernard Fraudin

présidente et président de l'association Ethicpol

MICHEL Géraldine

De: Victor <victormahut75@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:03
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique Rocher Mistral

Je suis pour le développement du parc Rocher Mistral qui favorise l'emploi et le tourisme dans la région et a assuré la sauvegarde du château de la Barben, patrimoine inestimable de la région.

MICHEL Géraldine

De: emma dv <emmadevroede2004@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:11
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquete publique

Je suis pour le développement du parc Rocher Mistral.

MICHEL Géraldine

De: SCI Viitor <sci.viitor@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:11
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du Rocher mistral

MICHEL Géraldine

De: florin baran <baranrobert@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:12
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement de rocher mistral

386

MICHEL Géraldine

De: Ulysse <ulyссе.ancelle@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:17
À: dgs@labarben.fr

Je suis pour le développement du parc Roger Mistral.

Envoyé de mon iPhone

MICHEL Géraldine

De: Inaya Lasserre <inayaould@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:17
À: dgs@labarben.fr

Je suis pour le développement du parc rocher mistral.

MICHEL Géraldine

De: Françoise Gillioz <fragillioz@yahoo.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:21
À: dgs@labarben.fr
Objet: Permis d'aménager

Nous sommes contre ce projet qui dénature le site ,Pierre et Françoise Gillioz Envoyé de mon iPhone

387

MICHEL Géraldine

De: Sebastien Ripert <sebriper@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:22
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développent du Rocher mistral

MICHEL Géraldine

De: Linda piazza <dontworry68@hotmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:26
À: dgs@labarben.fr
Objet: Participation permis d aménager rocher mistral

Bonjour,

Je souhaite dire que je suis en accord avec le projet du parc. Les dossiers sont très complets. L'avenir économique est en jeu et l'impact environnemental maîtrisé.
Il faut que le projet se concrétise jusqu'au bout.

L. Duval

MICHEL Géraldine

De: yvonne.oddou@orange.fr
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:29
À: dgs@labarben.fr
Objet: ROCHER MISTRAL

Je suis contre les permis déposés par ROCHER MISTRAL.

Ils vont à l'encontre de toutes les recommandations économiques, écologiques et culturelles prônées à l'heure actuelle lorsqu'on se soucie un tant soit peu

De la planète.

Y. ODDOU

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.
www.avast.com

MICHEL Géraldine

De: Anthony Baran <anthonybaran23@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 10:29
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du Rocher Mistral

Envoyé de mon iPhone

MICHEL Géraldine

De: Louise Salisch <louise.salisch@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 11:59
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet Rocher Mistral

Bonjour,

Je milite ici contre le projet du Rocher Mistral à La Barben,
Je dis non aux récentes demandes de permis de construire, de défrichage et autres projets qui vont à l'encontre des nécessités de protection de ce site.

Cordialement

Louise Salisch

MICHEL Géraldine

De: Marie Claude FABRE <mariecfabre13@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:17
À: dgs@labarben.fr
Objet: Chateau de la Barben

Refus total de ce projet dans tous les domaines et en particulier vis à vis de l'écologie.
Cordialement

MICHEL Géraldine

De: Armeline Baran <armeline.grespinet@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:18
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du Rocher mistral

Armeline Baran

394

MICHEL Géraldine

De: Sebastien Pallier <psebsand84@aol.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:23
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du rocher mistral

Envoyé par AOL sur Android

395

MICHEL Géraldine

De: m'hamed meliani <vigilance34@outlook.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:25
À: dgs@labarben.fr

Bonjour
Je suis pour le développement de rocher mistral

MICHEL Géraldine

De: M'hamed Meliani <Prestanet-services@outlook.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:26
À: dgs@labarben.fr

Bonjour
Je suis pour le développement de rocher mistral

MICHEL Géraldine

397

De: Bernard FABRE <ber-fabre@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:30
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contribution participation du public relative au projet Rocher Mistral
Pièces jointes: rocher MISTRAL contribution juillet 2023.pdf

Bonjour

Veuillez trouver en pièce jointe ma contribution concernant le projet Rocher Mistral

Bien cordialement

Marie-Claude Fabre

5 les hauts de Saint-Léger

13250 Saint-Chamas

ROCHER MISTRAL

Divers aménagements ont déjà été réalisés pour permettre l'exploitation du parc (marché provençal, 2 constructions à l'endroit de l'ancien potager du château, aménagement d'un parking provisoire...) Ces travaux ne sont pas décrits dans le dossier et leurs incidences ne sont donc pas évaluées. Ni le parking provisoire ni l'aménagement d'un lac prévu dans le secteur de la future esplanade ne sont intégrés au périmètre du projet, . De plus, le projet global comprend également la mise en œuvre de projets agricoles «sur l'ensemble des 400 ha de la propriété du château», non développés dans l'étude d'impact.

Enfin, l'étude d'impact n'est pas suffisamment approfondie et la mise en œuvre de la séquence «ERC» n'est pas à la hauteur du caractère exceptionnel du site. Exemple: pour l'aigle de Bonelli, la mesure de compensation porte sur un espace situé dans un site Natura 2000 qui est déjà dans un bon état écologique et fonctionnel (ce qui ne correspond pas aux critères à remplir pour une zone de compensation). Autre exemple: dans le projet on peut trouver comme mesure de compensation «Opérations de restauration d'une garrigue ouverte par le brûlage dirigé ou le gyrobroyage», méthodes destructrices pour la faune et catastrophiques en cas de perte de maîtrise.

- **Risques d'inondation**: une partie du site est située dans le lit moyen ou le lit majeur de la Touloubre et du Laveldenan. Le PAC précise pourtant que les zones non urbanisées inondables ne doivent pas être bâties et que les établissements recevant du public de grande capacité sont interdits dans l'enveloppe de la crue de référence. Pourtant y sont prévues l'installation de 2 tribunes pour le déroulement des spectacles et la construction de 3 bâtiments. L'artificialisation des sols due aux tribunes, boutiques et parkings aggraveront ces risques en diminuant leur capacité d'absorption

- **Aggravation des risques d'incendie**: Le PAC des services de l'État identifie la zone comme étant en aléa subi «moyen à exceptionnel», la construction d'un établissement recevant du public ne doit pas y être autorisée (c'est pourtant le cas pour l'esplanade destinée à recevoir les 2 tribunes). L'afflux de touristes dans des zones à très forts risques d'incendie, et dont l'accès sera très difficile pour les secours, constituera une menace constante. Les moyens de surveillance n'empêcheront pas le déclenchement accidentel et la propagation rapide d'un incendie.

- **Conséquences sur la faune**: la zone d'étude est incluse dans plusieurs périmètres de protection: site **Natura 2000, 2 ZNIEFF** et le domaine vital du plan national d'action en faveur de l'**Aigle de Bonelli**.

Les inventaires naturalistes ont été réalisés entre juin 2020 et juin 2022, sur quelques semaines ou quelques mois, **jamais sur une année entière comme cela devrait être le cas, ils risquent donc d'être incomplets !**

La liste des impacts négatifs est très longue: le château abrite une importante colonie de Murins à oreilles échancrées, les boisements offrent des gîtes pour plusieurs espèces de **chauves-souris** arboricoles, des espaces de chasse ainsi que des corridors de transit ou de déplacement le long des ripisylves, 5 espèces d'oiseaux présentent un fort enjeu local de conservation (**l'Aigle de Bonelli**, le **Rollier d'Europe**, le **Circaète Jean-le-Blanc**, le **Faucon hobereau** et le **Grand-duc d'Europe** pour lequel la présence d'une zone de nidification n'est même pas reprise dans l'étude d'impact).

Dans le cas des Murins à oreilles échanquées, le château constitue un gîte historique pour une colonie importante. Les comptages de 2022 font état de 468 individus adultes alors qu'il y avait 600 adultes et 400 juvéniles selon les comptages réalisés en 2020 et 2021. Depuis le début de l'exploitation du parc en juillet 2021, cette colonie a diminué, démontrant que les incidences négatives prévues sont déjà à l'œuvre.

- **Conséquences sur la flore:** Selon la base de données SILENE , 6 **espèces végétales** patrimoniales protégées sont présentes, mais non mentionnées dans l'étude d'impact.
Il est prévu de **couper une centaine d'arbres âgés (et donc irremplaçables)**.

- **Zones humides:** la ripisylve du Lavaldenan, bien que présentant une végétation caractéristique des zones humides, n'est pas identifiée en tant que telle.

L'étude d'impact ne contient aucune mesure destinée à assurer la protection de la zone humide lors de travaux, ni à prévenir tout déversement de polluant.

Comme compensation à la destruction d'une partie de la ripisylve il est proposé la suppression de ronces et la replantation d'espèces caractéristiques. Cela ne satisfait pas à l'obligation d'équivalence fonctionnelle de la compensation puisque la destruction de vieux arbres (ayant un grand intérêt écologique) ne sera pas compensée par la plantation de jeunes sujets.

- **BRUIT:** Le dossier indique que les émergences sonores autour des habitations sont inférieures ou égales aux limites réglementaires, tout en restant très proches des limites. De plus l'étude ne prend pas en compte les sons des spectacles des jardins Le Nôtre, qui représenteront à eux seuls 3 heures de diffusion de sons amplifiées. En outre, le point de mesure n°1 (seul point de mesure de l'étude d'impact sonore situé à proximité d'habitations), a été écarté des points de mesures utilisés pour réaliser les modélisations, sans aucune justification.

Dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, on peut lire: «pour les oiseaux, le niveau maximal des émissions sonores des spectacles ne pourra être défini qu'après avoir mesuré les niveaux sonores de référence, étudiés avant et durant les spectacles. «Afin de définir un seuil maximal (en décibel) dans le but de réduire de manière significative les nuisances sonores issues des spectacles, il convient de mesurer précisément la valeur d'émission, en décibel, des actuels spectacles au sein de l'emprise du projet mais également aux alentours, dans lesdits espaces naturels. Cette mesure devra être accompagnée d'une campagne similaire menée durant les périodes d'inactivité du projet afin de pouvoir comparer les différences en termes de nuisances sonores in situ.

En fonction des résultats obtenus, un seuil maximal pourra être défini».

Par qui ? Et si le niveau sonore est dépassé, qui garantit une baisse ?

En fait le niveau sonore est (et sera) à la limite maximale, c'est insupportable sur le long terme pour les riverains et les animaux du zoo. Les nuisances sonores des spectacles actuellement organisés jusque vers 23 h 30 dans les jardins du château provoque des situations de stress et d'épuisement chez les riverains au point que **l'ARS évoque clairement l'existence d'un problème de santé publique.**

- **TRAFFIC**: la part du trafic due à l'exploitation du projet dans le trafic existant, qui vient s'ajouter aux 350 000 visiteurs annuels du zoo, n'a pas été évaluée. Que se produira-t-il en cas d'évacuation d'urgence (incendie de forêt notamment). Cet afflux de véhicules contribuera à renforcer la pollution (dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, particules fines).

- **Cas des constructions prévues**: d'après le RNU (auquel la commune de La Barben est soumise) il n'y a autorisation de constructions que dans les seules parties urbanisées de la commune. Peuvent toutefois être autorisés les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national... Ce projet ne remplit aucune de ces conditions !

- **Paysage**: le défrichement et les aménagements (implantation de 20 constructions nouvelles) provoqueront une destruction du caractère naturel boisé de la zone qui forme l'écrin des monuments historiques classés.

- **Pour conclure**

ROCHER MISTRAL a commis de nombreuses infractions depuis 2 ans:

- perturbation volontaire et altération de l'habitat d'une espèce protégée de chauve-souris sans autorisation préfectorale dérogatoire
- destruction partielle d'un monument historique classé (les écuries du château)
- dénaturation d'un espace agricole (le jardin potager) classé monument historique sans aucune autorisation d'urbanisme et/ou de la DRAC.
- réalisation sans autorisation d'urbanisme d'un parking de 450 places sur un espace NATURA 2000
- fort dépassement des émissions limites de bruit lors de nombreux spectacles diurnes et nocturnes
- poursuite de l'organisation de ces spectacles alors qu'ils sont désormais interdits par des arrêtés du maire de La Barben.

Depuis deux ans, la société ROCHER MISTRAL, malgré 3 refus d'autorisations d'urbanisme, réaménagement, en toute illégalité, le Château de La Barben, classé Monument historique, ainsi que ses abords.

Si, à la zone d'emprise correspondant aux limites strictes du projet, on ajoute la zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (12 ha) on obtient une surface impactée considérable.

Ce projet est contraire à toutes les préconisations actuelles en matière de protection de l'environnement. On est bien loin des recommandations concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles.

Le modèle de développement économique du parc, basé sur le tourisme de masse, est dépassé et obsolète. Les arguments économiques court-termistes ne doivent plus primer sur le respect de la biodiversité, des terres agricoles et des cours d'eau.

Et quand on sait que tout ce carnage serait fait grâce à **7 millions d'euros de subventions publiques...**

Marie-Claude Fabre

MICHEL Géraldine

De: Estelle Cathelina <estelle84550@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:36
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du Rocher mistral

399

MICHEL Géraldine

De: Estelle Cathelina <estelle.cathelina@hotmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:36
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du Rocher mistral.